

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION

Merci de cocher la case correspondante à votre demande :

DE DÉCLARATION PRÉALABLE (à fournir en 2 exemplaires)

DE DÉMOLIR (à fournir en 4 exemplaires)

DE CONSTRUIRE (à fournir en 4 exemplaires)

Vous devez utiliser ce formulaire pour

- Entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations.

- Réaliser des travaux sur une construction existante, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier l'aspect extérieur ou le volume ou de créer des niveaux supplémentaires, ainsi que l'installation des dispositifs ayant qualification de publicité, d'enseigne ou de pré enseigne.

Cadre réservé à l'administration

Autorisation n° _____

La présente déclaration a été reçue

Le : _____

Cachet et signature du receveur

Identité du (ou des) déclarant(s)

Vous êtes un particulier :

Nom : _____

Nom : _____

Madame Monsieur

Prénom : _____

Madame Monsieur

Prénom : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination : _____

N° de SIRET : _____

Représentant de la personne morale :

Nom : _____

Catégorie juridique : _____

Madame Monsieur

Prénom : _____

Coordonnées du déclarant

Adresse :

Numéro : _____ Rue : _____

Localité : _____ Boite postale : _____

Coordonnées téléphoniques :

Domicile _____ Bureau _____ Portable _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante:

_____@_____

J'ai pris note que dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s):

Les informations et plans que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par votre projet

Numéro : _____ Rue : _____

Localité : _____

Références cadastrales : _____

Superficie du (ou des) terrain(s) : _____

Terrain issu d'une division de propriété :

Si votre terrain est issu d'une division de propriété bâtie, effectuée il y a moins de 10 ans, le vendeur doit avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà bâties sur l'autre partie du terrain. Indiquez cette surface (en m²) _____ et la superficie du terrain avant division (en m²) _____ ou joignez à votre demande une copie de l'attestation.

Situation juridique du terrain :

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutes fois permettre de faire valoir vos droits à construire

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme ? Oui Non Je ne sais pas

Si oui, n° de certificat : _____

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Informations sur le projet envisagé

Nature du projet envisagé :

- Nouvelle construction à usage d'habitation
- Travaux sur construction existante, agrandissement d'une maison ou de ses annexes
- Changement de destination d'une partie de la maison ou de ses annexes (garage, grenier, cave...)

Aménagement pour l'habitation d'une construction dont la destination actuelle n'est pas l'habitation

Construction d'un bâtiment à usage autre que habitation

Indiquez la nature de l'activité exercée _____ et les stockages susceptibles d'être réalisés _____

Construction d'une annexe (garage, piscine, clôture, abri de jardin...) : _____

Surfaces	Existantes	Supprimées ou démolies	Restantes	Créées	Totales après travaux
Emprise au sol					
Surface habitable (telle que définie ci-dessous en « a »)					
Surface des dépendances (telle que définie ci-dessous en « b »)					

Article 196 du code local des impôts :

Les immeubles bâtis sont classés dans les catégories suivantes :

- a) Immeubles affectés à l'habitation principale. Ils comprennent toutes les pièces de l'habitation y compris les couloirs, rangements, escaliers, etc...
b) dépendances de l'habitation principale. Elles comprennent les remises, greniers non aménagés, caves, garages intérieurs ou extérieurs, chaufferie, buanderies, appentis, etc ...
- a) Immeubles commerciaux ou à usage professionnel ou industriel. Ils comprennent les locaux dont l'accès est autorisé au public (exemples: hall d'exposition, locaux destinés à la fois à l'entreposage des matériels ou des marchandises et à la vente...)
b) Dépendances des immeubles commerciaux ou à usage professionnel ou industriel. Elles sont constituées des hangars, ateliers, dépôts... dont l'accès est interdit au public.
- a) Immeubles utilisés comme résidences secondaires. Ils comprennent toutes les pièces de l'habitation y compris les couloirs, rangements, escaliers, etc...
b) dépendances de l'habitation principale. Elles comprennent les remises, greniers non aménagés, caves, garages intérieurs ou extérieurs, chaufferie, buanderies, appentis, etc ...

Informations sur le projet envisagé (suite)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Indiquez les matériaux et les coloris des façades, toitures, menuiseries et clôtures.

Informations complémentaires :

Hauteur de la construction : _____

Hauteur de plancher de l'habitation par rapport à la rue : _____

Mode de financement : _____

Si le projet comprend la création de logements :

Nombre de logements créés : _____

Dont individuels : _____ Dont collectifs : _____

Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle ou en compte propre Vente Location

S'il s'agit d'une utilisation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Engagement du (ou des) demandeur(s)

Je soussigné(e), auteur(e) de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je m'engage à respecter les règles générales de construction prévues au règlement d'urbanisme local (RUL) sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

Le _____

Signature du demandeur

Si vous n'êtes pas le propriétaire du terrain

Indiquez les nom(s) et prénom(s), adresse complète du propriétaire, demandez lui de signer ci-dessous ou joignez son autorisation à votre demande.

Nom(s) et prénom(s), adresse complète

Signature du propriétaire

Documents à joindre à la demande

Outre les informations à renseigner dans ce présent formulaire,

pour les déclarations préalables et les demandes d'autorisation de construire : (articles 256 à 264 du Code local d'urbanisme)

- un plan permettant d'apprécier la situation au sein de la commune,
- un extrait cadastral et une fiche de renseignement,
- un dossier architectural comprenant les pièces suivantes :
 - un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les 3 dimensions,
 - un plan des façades et des toitures, faisant apparaître l'état initial et l'état futur (s'il s'agit d'une modification),
 - un plan de coupe,
 - un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement,
 - 2 documents photographiques permettant de situer le terrain.

pour les demandes de démolition : (articles 333 à 336 du Code local d'urbanisme)

- un plan permettant d'apprécier la situation au sein de la commune,
- un plan de masse des constructions à démolir ou, s'il y a lieu à conserver,
- un document photographique faisant apparaître le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée.

Remarques

Dispositions applicables aux constructions nouvelles et existantes (articles 168 à 187 du Code local d'urbanisme)

Un projet d'urbanisme peut se formaliser de différentes formes en fonction du type de travaux prévus :

- Les constructions concernées par **les déclarations préalables** : d'une manière générale, tous types de constructions générant la création de surface au sol compris entre 5 et 20 m², ainsi que les clôtures privatives.
- les constructions concernées par **les permis de construire** : d'une manière générale, tous types de constructions générant la création de surface au sol supérieur à 20 m², seuil porté à 40 m² en zone urbaine.
- les constructions **dispensées de toutes formalités** : d'une manière générale, tous types de constructions générant la création de surface au sol inférieur à 5 m², ainsi que les murs de soutènement.

Dispositions applicables aux démolitions (articles 191 à 194 du Code local d'urbanisme)

Les travaux ayant pour objet **de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction** doivent être précédés d'un **permis de démolir**.

Délais d'instruction (article 213 à 216 du Code local d'urbanisme)

Le délai d'instruction de droit commun est de :

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les permis de démolir et de construire portant sur une maison individuelle,
- 3 mois pour les autres permis de construire et les permis d'aménager.

Attention : *les informations données ne sont pas exhaustives, avant d'entamer une procédure de travaux, il est conseillé de se renseigner auprès des communes concernées ou du service en charge de l'urbanisme à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM).*